

17 décembre 2014

Lors du dernier conseil d'administration d'Adoma, les représentants de l'Etat ont informé les administrateurs de la décision de l'Etat de mettre en œuvre le pacte d'actionnaires conclu en 2010 en permettant au groupe Caisse des dépôts à travers sa filiale SNI, de devenir l'actionnaire majoritaire d'Adoma à l'occasion d'une augmentation de capital de cette dernière.

Le capital d'Adoma était jusqu'à présent partagé entre l'Etat (57%) et la SNI (42%). L'Etat restera un actionnaire important d'Adoma, sa participation, d'après la loi ne pouvant pas descendre sous le seuil d'un tiers du capital.

Les deux actionnaires, Etat et SNI ont réaffirmé à cette occasion la pérennité des missions très sociales d'Adoma.

L'opérateur public d'intérêt général demeurera, après cette évolution de son capital, l'opérateur public de référence de l'Etat pour la mise en œuvre de ses politiques publiques en matière de logement très social, de logements accompagnés, d'hébergement et d'accueil des demandeurs d'asile.

Avec ces moyens supplémentaires, Adoma va ainsi amplifier et accélérer sa politique d'investissement pour moderniser ses foyers en investissant 2 milliards d'euros dans les 10 prochaines années.

Les missions d'origine d'Adoma – le logement des publics migrants- seront préservées, les vieux migrants ayant la garantie de vieillir dignement au sein des résidences d'Adoma.

A la demande de l'Etat, Adoma poursuivra son développement dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Enfin Adoma développera une offre nouvelle de logement au bénéfice des jeunes actifs précaires.

Ces perspectives de développement vont autoriser Adoma à se doter d'un pacte social au profit du pouvoir d'achat de ses salariés dont les emplois sont désormais sécurisés voire appelés à s'accroître.

Ces décisions marquent une étape décisive dans le redressement d'Adoma.

Il y a quatre ans, l'ancienne SONACOTRA était dans une impasse stratégique et financière. L'entretien et la rénovation de son parc de logements pour les populations précaires et les vieux travailleurs migrants avaient pris un retard inquiétant. Handicapée par sa capacité d'autofinancement dégradée et un manque patent de moyens pour financer tout projet d'investissement, l'entreprise ne répondait plus à la montée des besoins de ses publics les plus démunis.

A cette quasi faillite économique s'ajoutaient des dérives individuelles qui portaient atteinte à la légitimité et au crédit moral de cet opérateur public de référence.

La société apparaissait aussi comme un opérateur incapable de se réformer, victime de blocages internes, arc-bouté sur le confort de ses acquis et ayant oublié ses missions. Un acteur public à la dérive maintenu artificiellement en vie grâce aux deniers publics.

En quatre ans, à la demande et avec l'appui des deux principaux actionnaires d'Adoma, l'Etat et la SNI (groupe Caisse des dépôts), un plan de redressement a été engagé. Réalisé en concertation avec les partenaires sociaux, il a abouti à des résultats rapides et robustes. Grâce à la mobilisation de ses salariés qui ont entendu un discours de vérité sur la gravité de la situation, Adoma a démontré que le redressement était possible.